

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 FÉVRIER 2023 - DELIBERATION N°2023-12
 RECAPITULATIF DES TARIFS "VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE" APPLIQUES SUR LA COMMUNE**

espace Louise Labé	applicables au 20/09/19	applicables au 01/03/23
LOCATION DE LA SALLE DES FETES		
Réceptions familiales		
Habitants de la commune	1 100,00 €	inchangé
Habitants des autres communes de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (CCPO)	1 800,00 €	inchangé
Prestation gardiennage obligatoire de 19 h 30 à 4 h 30	250,00 €	inchangé
Associations		
Associations ayant leur siège et leur activité sur le territoire de la commune, Ecole de Musique de l'Ozon et Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (CCPO) :		
* 1ère utilisation	GRATUITE	inchangé
* utilisations suivantes (et première utilisation pour nouvelles associations locales)	500,00 €	inchangé
Associations dont le siège est sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon	900,00 €	inchangé
Associations dont le siège est en dehors du territoire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon et compagnies artistiques de la CCPO et hors CCPO	1 300,00 €	inchangé
Les nouvelles associations ne pourront prétendre à la gratuité qu'à compter de leur troisième année d'existence et d'activité dans les équipements communaux		
Commerçants et artisans Symphorinois		
uniquement dans le cadre d'une animation spéciale visant à montrer leur savoir et savoir-faire	450,00 €	inchangé
Entreprises Symphorinoises		
uniquement dans le cadre d'une animation spéciale visant à montrer leur savoir et savoir-faire	600,00 €	inchangé
Entreprises extérieures		
Entreprises locales et installées sur la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon	800,00 €	inchangé
Entreprises extérieures à la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon	1 300,00 €	inchangé
Autres manifestations		
Assemblées générales de copropriétés locales, réunions à caractère professionnel, conférences, associations recevant du public, apéritifs et cocktails (3 heures maximum)	300,00 €	inchangé
Réunions à caractère politique hors campagne électorale	1 500,00 €	inchangé
LOCATION DE L'AUDITORIUM		
Associations "acoustiques" ayant leur siège et leur activité sur le territoire de la commune et Ecole de Musique de l'Ozon		
1ère utilisation (pour 1 ou 2 spectacles maximum le même jour)	GRATUITE	inchangé
* utilisations suivantes (et première utilisation pour nouvelles associations locales)		
* du lundi au vendredi (sauf mardi soir et vendredi soir)	500,00 €	inchangé
* samedi OU dimanche	900,00 €	inchangé
* forfait week-end (samedi ET dimanche)	1 400,00 €	inchangé
Les nouvelles associations ne pourront prétendre à la gratuité qu'à compter de leur troisième année d'existence et d'activité dans les équipements communaux		
Associations "acoustiques" ayant leur siège et leur activité sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon et Compagnies artistiques de la CCPO et hors CCPO		
* du lundi au vendredi (sauf mardi soir et vendredi soir)	1 000,00 €	inchangé
* samedi OU dimanche	1 200,00 €	inchangé
* forfait week-end (samedi ET dimanche)	2 000,00 €	inchangé
Entreprises		
Entreprises locales et installées sur la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon		
* du lundi au vendredi (sauf mardi soir et vendredi soir)	1 100,00 €	inchangé
* samedi OU dimanche	1 500,00 €	inchangé
* forfait week-end (samedi ET dimanche)	2 500,00 €	inchangé
Entreprises extérieures à la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon		
* du lundi au vendredi (sauf mardi soir et vendredi soir)	1 500,00 €	inchangé
* samedi ou dimanche	2 000,00 €	inchangé
* forfait week-end (samedi ET dimanche)	3 500,00 €	inchangé
* Forfait 3h pour les assemblées générales de copropriétés locales et les entreprises symphorinoises	300,00 €	inchangé
* Forfait 3h pour les entreprises extérieures	500,00 €	inchangé
Cautions (à déposer trois semaines avant la date de la manifestation)		
Caution principale	500,00 €	inchangé
Caution nettoyage	500,00 €	inchangé
Collecte sélective	200,00 €	inchangé
Caution "rideaux occultants"	2 000,00 €	inchangé
Caution matériel son et lumières	1 500,00 €	inchangé
Montant de l'acompte à verser pour validation de la réservation dans les 3 semaines suivant l'accord de principe de la municipalité	300,00 €	inchangé
PRESTATION AVEC MATERIEL TECHNIQUE (SON LUMIERE ET VIDEO)		
Associations et EMO dans le cadre de la 1ère utilisation gratuite:		
* si une seule représentation le même jour	GRATUITE	inchangé
* en cas de seconde représentation le même jour	200,00 €	inchangé
Autre(s) utilisation(s) associations et Ecole de Musique de l'Ozon, compagnies artistiques - Forfait 6 heures	300,00 €	inchangé
Majoration pour tout dépassement, tarif horaire appliqué	70,00 €	inchangé
Entreprises		
tarif horaire	80,00 €	inchangé
Répétitions supplémentaires dans l'auditorium		
* forfait 4 heures avec matériel technique (son, lumière et vidéo)	250,00 €	inchangé
* forfait 4 heures plateau nu	100,00 €	inchangé

Clause particulière : la location simultanée de l'auditorium et de la salle des fêtes donnera lieu à une réduction de 10% sur le montant de la location

Accusé de réception en préfecture
 2023-216902916-20230221-DELIB2023-12-DE
 Date de télétransmission : 22/02/2023
 Date de réception préfecture : 22/02/2023

espace Louise Labé - Tarifs programmation	applicables au 20/09/19	applicables au 01/03/23
Cinéma - Tarifs fixés par l'URFOL		
Carte abonnement donnant lieu à 5 entrées	24,00 €	inchangé
Plein tarif	6,30 €	inchangé
Tarif réduit	5,80 €	inchangé
Tarif unique du mardi soir	4,80 €	inchangé
Entrée "- de 14 ans"	4,00 €	inchangé
Cinéma Evasion		
Tarif unique	8,00 €	inchangé
Abonnement pour 4 "cinéma évasion"	24,00 €	inchangé
Spectacles vivants - Billets vendus à l'unité. Tarifs selon valeur d'achat du spectacle		
Plein tarif		
* moins de 800 €	5,00 €	inchangé
* de 801 € à 1 300 €	8,00 €	inchangé
* de 1 301 € à 4 000 €	16,00 €	inchangé
* de 4 001 € à 6 000 €	19,00 €	inchangé
* + de 6 000 €	25,00 €	inchangé
Tarif réduit (comité d'entreprise, groupe à partir de 10 personnes, - de 18 ans, étudiants, personnes handicapées sur présentation d'un justificatif)		
* moins de 800 €	4,00 €	inchangé
* de 801 € à 1 300 €	7,00 €	inchangé
* de 1 301 € à 4 000 €	13,00 €	inchangé
* de 4 001 € à 6 000 €	16,00 €	inchangé
* + de 6 000 €	21,00 €	inchangé
Tarif collégiens et lycéens dans le cadre de sorties scolaires		
	8,00 €	inchangé
Abonnements : 3 spectacle minimum		
Abonné adulte		
* moins de 800 €	4,00 €	inchangé
* de 801 € à 1 300 €	7,00 €	inchangé
* de 1 301 € à 4 000 €	12,00 €	inchangé
* de 4 001 € à 6 000 €	15,00 €	inchangé
* + de 6 000 €	19,00 €	inchangé
Abonné jeune (étudiant, - de 18 ans)		
* moins de 800 €	4,00 €	inchangé
* de 801 € à 1 300 €	6,00 €	inchangé
* de 1 301 € à 4 000 €	8,00 €	inchangé
* de 4 001 € à 6 000 €	13,00 €	inchangé
* + de 6 000 €	17,00 €	inchangé

Accusé de réception en préfecture
069-216902916-20230221-DELIB2023-12-DE
Date de télétransmission : 22/02/2023
Date de réception préfecture : 22/02/2023

Orangerie	applicables au 20/09/19	applicables au 01/03/23
Salle Claude Debussy		
Réceptions		
Habitants de la commune, commerçants et artisans symphorinois (pour une durée de 3 heures maximum)	100,00 €	inchangé
Habitants de la commune, commerçants et artisans symphorinois (pour une durée supérieure à 3 heures)	300,00 €	inchangé
Associations		
Associations ayant leur siège et leur activité sur le territoire de la commune, Ecole de Musique de l'Ozon et Communautés de Communes du Pays de l'Ozon depuis 2 ans minimum		
* 1ère utilisation	GRATUITE	inchangé
* utilisations suivantes (et première utilisation pour nouvelles associations locales)	250,00 €	inchangé
Les nouvelles associations ne pourront prétendre à la gratuité qu'à compter de leur troisième année d'existence et d'activité dans les équipements communaux		
Entreprises Symphorinoises		
pour animation spéciale visant à montrer leur savoir et savoir-faire au autre manifestation (arbre de Noël, départ retraite....)	400,00 €	inchangé
Entreprises ayant leur siège sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon		
pour animation spéciale visant à montrer leur savoir et savoir-faire au autre manifestation (arbre de Noël, départ retraite....)	500,00 €	inchangé
Réunions		
Assemblées générales de copropriétés locales, réunions à caractère professionnel ou syndical, conférences:	150,00 €	inchangé
Réunions à caractère politique hors campagne électorale	600,00 €	inchangé
Salle Paul Cézanne (uniquement en journée)		
Associations ayant leur siège et leur activité sur le territoire de la commune et Ecole de Musique de l'Ozon :	100,00 €	inchangé
Habitants de la commune	120,00 €	inchangé
Entreprises symphorinoises et de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon	200,00 €	inchangé
Salle "Causette"		
Réceptions		
Habitants de la commune, commerçants et artisans symphorinois (pour une durée de 3 heures maximum)	60,00 €	inchangé
Habitants de la commune, commerçants et artisans symphorinois (pour une durée supérieure à 3 heures)	120,00 €	inchangé
Associations		
Associations ayant leur siège et leur activité sur le territoire de la commune, Ecole de Musique de l'Ozon et Communautés de Communes du Pays de l'Ozon depuis 2 ans minimum		
* 1ère utilisation	GRATUITE	inchangé
* utilisations suivantes (et première utilisation pour nouvelles associations locales)	100,00 €	inchangé
Réunions		
Assemblées générales de copropriétés locales, réunions à caractère professionnel ou syndical, conférences:	inexistant	120,00
Les nouvelles associations ne pourront prétendre à la gratuité qu'à compter de leur troisième année d'existence et d'activité dans les équipements communaux		
Salle Frédéric Mistral (ne peut être louée ou mise à disposition seule)	40,00 €	inchangé
La cuisine sera mise gracieusement à disposition : priorité pour les occupants de la salle Claude Debussy		
Cautions (à déposer trois semaines avant la date de la manifestation)		
Caution principale	300,00 €	inchangé
Caution nettoyage	300,00 €	inchangé
Caution collecte sélective	150,00 €	inchangé
Montant de l'acompte à verser pour validation de la réservation dans les 3 semaines suivant l'accord de principe de la municipalité (pour toute location inférieure à 100 €, le montant de la location sera exigible lors du dépôt du contrat de location)	100,00 €	inchangé

MAISON DES ASSOCIATIONS	applicables au 20/09/19	applicables au 01/03/23
salle Octavum		
Réunions		
Assemblées générales de copropriétés locales, réunions à caractère professionnel ou syndical, conférences:	inexistant	80,00 €

DOMAINE DUPOIZAT	applicables au 20/09/19	applicables au 01/03/23
Villa Louvier : salle d'exposition		
expositions culturelles (jours de semaine entre 9 h et 19 h)		
tarif pour une semaine	inexistant	100,00 €
tarif pour un mois (4 semaines glissantes)	inexistant	300,00 €
Salon du jardin d'hiver (non accessible les mercredis et pendant les congés scolaires)		
Vernissage des expositions (forfait 3 heures)	inexistant	80,00 €
Professionnels, particuliers et associations de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (réceptions, séminaires, réunions)		
de 8 h 00 à 19 h 00	inexistant	200,00 €
de 18 h 00 à 0 h 30	inexistant	250,00 €
Professionnels et particuliers hors Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (réceptions, séminaires, réunions)		
de 8 h 00 à 19 h 00	inexistant	300,00 €
de 18 h 00 à 0 h 30	inexistant	300,00 €
Cautions (à déposer trois semaines avant la date de la manifestation)		
Caution principale	inexistant	300,00 €
Caution nettoyage	inexistant	300,00 €
Caution collecte sélective	inexistant	150,00 €
Montant de l'acompte à verser pour validation de la réservation dans les 3 semaines suivant l'accord de principe de la municipalité (pour toute location inférieure à 100 €, le montant de la location sera exigible lors du dépôt du contrat de location)	100,00 €	100,00 €

Accusé de réception en préfecture
069-216902916-20230221-DELIE-2023-12-DE
Date de télétransmission : 22/02/2023
Date de réception en préfecture : 22/02/2023